











La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
*agissent ensemble **pour votre territoire***

Compte-rendu

Le COPIL de suivi de l'animation du site Natura 2000 « Vallée de la Tardoire » s'est réuni le 15/10/2026 à Montbron de 10 h 05 à 11 h 55.

Ordre du jour

- Introduction par Patrice BOUTENEGRE, président du Comité de pilotage Natura 2000 ;
- Présentation du site Natura 2000 « Vallée de la Tardoire » ;
- Bilan des actions menées entre novembre 2025 et octobre 2026 ;
- Présentation du programme prévisionnel d'actions pour la prochaine année d'animation, de novembre 2026 à octobre 2027 ;
- Questions diverses.

Liste des participants

Prénom NOM	Structure	Mail
Patrice BOUTENEGRE	Conseiller régional, président du COPIL	patrice.boutenegre@nouvelle-aquitaine.fr
Louis MASSALOUX	Région Nouvelle-Aquitaine, chargé de mission Natura 2000 région	louis.massaloux@nouvelle-aquitaine.fr
Lisa COSTE	DDT 16, chargée d'études biodiversité-Natura 2000	ddt-biodiversite@charente.gouv.fr
Héloïs ELLIEN	CDC La Rochefoucauld-Périgord (LRPP), direction développement durable	h.ellien@rochfoucaultperigord.fr
Pierre LANDRE	CNPF, SDPDR16	landre.pierre@wanadoo.fr
Aliénor VAUTIER	CEN NA, conservatrice de la RNR de la Renaudie	a.vautier@cen-na.org
Laetitia JHANJEE	Maire d'Écuras	Laetitia.waffelaert@gmail.com
Cinderella DUMAIGNAUD	Commune d'Écuras, référente Natura 2000	Cinderella.dumaignaud@ecuras.fr
Manon TEILLAGORRY	Charente Nature, chargée de mission	mteillagorrycn16@gmail.com

David BOURBON	Maire et adjoint, Rouzède	dbourbon@rouzède.fr
Nicolas CHASLARD	Chambre d'agriculture de la Charente, conseiller agro-environnement	Nicolas.chaslard@charente.chambreagri.fr
Myriam AZEN	CDC La Rochefoucauld, conseillère en séjour, mobilités douces et géocaching, Office du tourisme	m.azen@rochefoucauld-perigord.fr
Éric LAMOTHE	Adjoint au maire de Montbron	Eric.lamothe.16@gmail.com
Édith BALLANDRAS	Adjointe, mairie de Roussines	edithballandras@gmail.com
Monique BRUN	Bénévole Charente nature	
Munier Aude	Chargée d'études biodiversité et N2000	aude.munier@charente.gouv.fr
Frédéric Villelégier	ONF	frederic.villelegier@onf.fr
Romain LAINE	Agence MTDA	romain.laine@mtda.fr
Céline LEMAIRE	Agence MTDA	Natura2000@mtda.fr

Excusés : Jean DOYER, Directeur du CETEF Angoulême ; M. Christian LASTÈRE, Président de l'Office de Tourisme ; Benoit SAVY, Président de la Communauté de communes de Charente Limousine ; Jérôme SOURISSEAU, Président du Département de la Charente ; M. CHAZELAS, architecte des bâtiments de France.

Restitution des échanges

La réunion du COPIL de suivi de l'animation du site Natura 2000 « Vallée de la Tardoire » est ouverte à 10 h 10 par M. BOUTENEGRE, président du COPIL. Les échanges portent notamment sur la gestion des sites accueillant le Sonneur à ventre jaune, la mobilisation des outils Natura 2000, les usages des milieux naturels, les difficultés liées à la sécheresse et les dégâts occasionnés par les populations de sangliers.

Au sein de l'Agence MTDA, Mme Céline LEMAIRE intervient dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 de la Vallée de la Tardoire. Elle présente tout d'abord le site et rappelle les principaux enjeux écologiques qui le caractérisent.

Mme LEMAIRE poursuit avec la présentation du bilan des actions menées entre novembre 2025 et octobre 2026. Elle détaille les différentes actions réalisées au cours de cette année d'animation. Précisons que l'ensemble des éléments présentés est disponible dans la présentation annexée au compte-rendu ainsi que dans le bilan annuel de l'animation du site.

Enfin, Mme LEMAIRE présente le programme prévisionnel des actions envisagées pour la prochaine année d'animation, couvrant la période de novembre 2026 à octobre 2027.

Durant ces présentations, plusieurs remarques et questions sont ressorties :

Gestion des sites et conservation du Sonneur à ventre jaune

M. BOUTENEGRE évoque la possibilité d'intégrer environ 3 hectares supplémentaires à une réserve naturelle, en lien avec les enjeux de conservation du Sonneur à ventre jaune.

Il souligne toutefois les difficultés rencontrées pour assurer la continuité des moyens de l'État et exprime le souhait de maintenir une certaine stabilité dans la gestion du site. Il rappelle également la volonté de la commune de Roussines d'étendre le périmètre de la réserve.

Les échanges portent ensuite sur les conditions d'utilisation et de gestion des terrains concernés par la présence du Sonneur à ventre jaune.

M. BOUTENEGRE revient sur les tensions qui ont pu exister entre les pompiers, la municipalité et l'ancien animateur Natura 2000 au sujet de la gestion du site. Il rappelle l'importance d'associer les élus aux échanges et de l'informer en amont lorsque des difficultés ou des désaccords apparaissent.

Il souligne également la nécessité de maintenir des usages compatibles avec les enjeux écologiques, afin que les communes et les collectivités ne se sentent pas dépossédées de leurs biens.

M. CHASLARD rappelle qu'entre 2011 et 2017, le terrain était notamment utilisé par les pompiers et par des jeunes pratiquant le motocross. Ces activités ont entraîné la formation d'ornières. Il indique que l'accès au site a ensuite été interdit et rappelle qu'une convention avec les pompiers prévoyait la fermeture du terrain pendant les périodes de reproduction.

Mme LEMAIRE évoque la possibilité de rouvrir certains secteurs, notamment à proximité de la mare, qui serait considérée comme une zone importante pour la reproduction et la présence des populations de Sonneur à ventre jaune.

Mme TEILLAGORRY précise que, pour le suivi de cette espèce, trois passages selon le protocole de capture-marquage-recapture (CMR) sont réalisés, auxquels s'ajoutent six passages consacrés au suivi des pontes.

Actualisation des connaissances écologiques

Mme VAUTIER indique qu'aucun Agrion de Mercure n'a pour le moment été identifié sur RNR de la Renaudie dans le cadre de l'étude entomologique entamée cette année.

Cette absence d'observation conduit à souligner l'intérêt d'actualiser les données du document d'objectifs (DOCOB), afin de disposer d'une connaissance plus récente des espèces présentes et des enjeux écologiques du site.

Mobilisation des chartes Natura 2000 et information des élus

M. MASSALOUX rappelle l'existence d'un guide pratique destiné aux élus, disponible en ligne. Il propose de le diffuser auprès des communautés de communes et de l'office de tourisme afin de faciliter l'appropriation des outils Natura 2000 par les collectivités et les acteurs locaux.

M. LANDRE rappelle que les chartes Natura 2000 permettent de valoriser les bonnes pratiques de gestion et de les faire connaître aux propriétaires et aux usagers. Il souligne notamment que les dispositions fiscales associées aux chartes, en particulier les exonérations de droits de succession dans certaines conditions, restent insuffisamment connues.

Il précise que la demande d'exonération doit être effectuée par le propriétaire concerné.

Il rappelle également que les engagements associés à une charte ou à un contrat Natura 2000 concernent les parcelles visées par le dispositif. Les obligations et avantages associés doivent donc être appréciés au regard du bien concerné et du statut de son propriétaire.

Concernant les activités sportives, la question est posée de savoir s'il existe des exemples de chartes adaptées à ces pratiques. Il est notamment indiqué que certaines structures disposent déjà de chartes relatives à la faune et organisent des activités sportives sur leurs sites en la respectant (Centre plein air du Chambon).

M. LANDRE souligne que les collectivités disposent de plusieurs points d'entrée pour apprécier, puis intégrer les enjeux Natura 2000 à leurs politiques et à leurs projets, notamment au travers de la gestion des voiries. Il estime que les difficultés rencontrées en milieu rural sont parfois liées à une méconnaissance des objectifs du dispositif, à un manque de sensibilisation et à une compréhension insuffisante des engagements attendus des communes.

Les participants soulignent ainsi l'intérêt de poursuivre les actions d'information et de sensibilisation auprès des élus, des propriétaires et des structures organisatrices d'activités.

Zones humides et gestion de la ressource en eau

M. BOUTENEGRE rappelle l'importance des zones humides dans un contexte marqué par des évolutions hydrologiques importantes et des épisodes de sécheresse.

Il insiste sur leur rôle dans le stockage et la régulation de l'eau, en rappelant qu'un mètre carré de zone humide peut contribuer à retenir plus de 100 litres d'eau, selon les caractéristiques du milieu.

Activités de canoë-kayak et évolution des usages de la Tardoire

M. BOUTENEGRE et M. BOURBON reviennent sur les difficultés rencontrées par les activités de canoë-kayak dans le secteur de Montbron, en raison du manque d'eau.

Une partie du parcours a été fermée et un déplacement de l'activité est envisagé. Le rachat du moulin de Menet est notamment évoqué en lien avec la réflexion sur le déplacement et la redéfinition du tracé de la descente en canoë-kayak.

La fermeture intervenue rapidement le 14 juillet 2024 a conduit à s'interroger sur la pérennité de cette activité et sur la pertinence du maintien des infrastructures utilisées comme points d'ancrage.

Les participants soulignent la nécessité de mener une réflexion globale sur l'ensemble du parcours. La communauté de communes n'étant pas nécessairement propriétaire de toutes les parcelles traversées par les pratiquants, la réorganisation de l'activité implique également de tenir compte du foncier et des différents propriétaires concernés.

M. BOURBON rappelle qu'environ 5 000 descentes étaient auparavant réalisées sur une période de deux mois, alors que la fréquentation est désormais devenue très faible. Le manque d'eau limite notamment les possibilités de mise à l'eau et l'accès à certains secteurs, auparavant accessibles depuis les ponts de la Tardoire.

Dotation biodiversité et financement des actions communales

M. BOUTENEGRE indique que plusieurs élus ne connaissent pas suffisamment les possibilités offertes par la dotation biodiversité dans le cadre des financements de l'État. Il rappelle qu'une enveloppe peut être mobilisée en faveur de la biodiversité et des actions associées à Natura 2000, sans que son utilisation à cette fin soit systématiquement obligatoire.

M. LANDRE souligne l'intérêt de sensibiliser les communes à la possibilité d'utiliser ces financements pour soutenir des actions concrètes en faveur de la biodiversité. Il cite notamment la réouverture de mares comme exemple de projet pouvant contribuer à la préservation des milieux naturels.

Les participants soulignent la nécessité de mieux faire connaître ces dispositifs aux collectivités, afin de faciliter le montage de projets environnementaux et de valoriser les possibilités d'action à l'échelle communale.

Animations scolaires et sensibilisation à l'échelle du territoire

M. BOUTENEGRE rappelle que la compétence scolaire relève de la communauté de communes. Il propose donc de prendre contact avec le service compétent de l'intercommunalité afin d'organiser des animations à destination des enfants et des jeunes.

L'objectif serait de développer des actions de sensibilisation auprès des publics âgés de 3 à 15 ans.

Il souligne également l'intérêt de ne pas limiter les animations aux frontières du site Natura 2000, mais de les envisager à l'échelle d'un territoire plus large. Cette approche permettrait de toucher davantage de communes et de publics, tout en renforçant la sensibilisation aux enjeux de biodiversité.

Activités agricoles et évolution des prairies

M. CHASLARD remercie les participants de ne pas s'être opposés à la réalisation d'une étude d'impact concernant un projet de retournement de prairie permanente destiné à la production de méteil, utilisé pour l'alimentation des élevages. Il précise que la parcelle concernée pourrait être réutilisée à cette fin dans les trois prochaines années.

Dégâts de sangliers et conséquences sur les activités agricoles et forestières

M. CHASLARD aborde ensuite la problématique des dégâts occasionnés par les sangliers sur le territoire. Il rappelle que plusieurs communes de Charente sont classées en points noirs en raison de la récurrence des dégâts et de l'importance des populations.

Il évoque notamment la situation de la vallée de la Renaudie, où les milieux relativement fermés constituent un secteur particulièrement concerné par cette problématique. Des tirs de nuit sont actuellement organisés de manière régulière, dans un cadre encadré.

M. CHASLARD souligne l'ampleur des dégâts sur les parcelles agricoles, qui peuvent contraindre les exploitants à acheter du fourrage provenant de l'extérieur, notamment d'Amérique du Sud. Les sécheresses successives accentuent les difficultés d'approvisionnement.

M. BOUTENEGRE indique être lui-même confronté à cette problématique sur ses parcelles : sur 18 hectares de prairies, environ 8 hectares auraient été labourés par les sangliers. Il rappelle, à titre d'information, que la Fédération départementale des chasseurs n'interviendrait plus sur les parcelles en prairie, mais uniquement sur les zones agricoles cultivées.

Les échanges portent également sur l'efficacité du piégeage des sangliers. M. MASSALOUX rappelle que cette pratique est déjà mise en œuvre en Charente.

M. LANDRE souligne que l'abondance des glands peut favoriser la reproduction des sangliers et contribuer à l'augmentation de leurs populations. Il rappelle que cette progression est observée dans de nombreux territoires européens. Il estime nécessaire de mobiliser les différents modes de chasse et de régulation, dans le respect du cadre réglementaire applicable.

M. LANDRE attire également l'attention sur les conséquences économiques des dégâts forestiers. Il précise que, selon les éléments évoqués lors de la réunion, ces dégâts ne seraient plus indemnisés, tandis que les coûts liés à la replantation et aux aménagements des parcelles pourraient atteindre le double du montant initialement estimé.

M. CHASLARD précise que les interventions ont été limitées entre mai et septembre en raison du manque d'eau. Avec le retour des pluies, les dégâts ont recommencé à s'intensifier. Il rapporte qu'une observation réalisée dans la vallée de la Renaudie aurait permis de constater la présence de plus de 50 individus sur une période de quelques heures.

M. BOURBON attire enfin l'attention sur les déplacements de véhicules dans la vallée de la Renaudie, qui contribuent à la dégradation des chemins. Il propose de réfléchir à une stratégie de circulation permettant de maintenir l'accès à certains axes principaux tout en interdisant ou en limitant les passages sur les petits chemins ruraux.

Mesures agro-environnementales et accompagnement des exploitants

M. LANDRE interroge les participants sur la présence de mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sur le territoire.

Il est indiqué que la majorité des exploitants du secteur seraient concernés par ce dispositif.

La question d'un différentiel de 10 % applicable aux propriétaires de parcelles agricoles est également évoquée. Ce point nécessite toutefois des précisions complémentaires afin d'en confirmer les modalités et le champ d'application.

Conclusion

Les échanges du COPIL ont permis de mettre en évidence plusieurs enjeux importants pour la gestion du site Natura 2000 « Vallée de la Tardoire ».

Les discussions ont notamment porté sur la préservation du Sonneur à ventre jaune, l'amélioration des connaissances écologiques, la sensibilisation des élus et des usagers, ainsi que sur la mobilisation des chartes Natura 2000 et des financements en faveur de la biodiversité.

Les conséquences des sécheresses sur les zones humides et les activités de canoë-kayak ont également été soulignées. Enfin, les dégâts occasionnés par les sangliers constituent une préoccupation importante pour les acteurs agricoles, forestiers et les collectivités, appelant à poursuivre les échanges entre les différentes parties prenantes.

Les participants ont ainsi rappelé l'importance de maintenir une concertation régulière entre les élus, les collectivités, les acteurs agricoles et forestiers et les structures chargées de l'animation Natura 2000.

Les personnes présentes n'ayant pas d'autre question, la séance est levée à 11 h 55 par M. BOUTENEGRE.

Annexes :

- Diaporama présenté lors du COPIL.